

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 25 OCTOBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt cinq du mois d'octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la commune de Neuvy-2-Clochers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LEGERET Isabelle, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.10.2023

Date de publication : 29 novembre 2023

Présents : MM LEGERET Isabelle, MENIGON Jean-François, HAUTIN Patrick, BUSEYNE Bernard , TURPAULT Jean-François, CAMBIER Jean-Jacques, MARTIN Isabelle

Absents excusés : COUSIN Anne-Marie, DERBIER Cédric, REVERDY Anne, LECLERC Nathalie

Madame MARTIN Isabelle a été élue secrétaire

Le procès verbal de la dernière séance est lu et approuvé

**Objet : Délibérations attribuant des subventions aux associations**

Après en avoir délibéré les subventions suivantes sont allouées à l'unanimité

- AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER 50 €
- FSE COLLEGE DE SANCERRE 50 €
- SECOURS CATHOLIQUE 100 €
- MUSEE DE LA BORNE 50 €
- SECOURS POPULAIRE 100 €
- Association Sancerre running 50 €
- MOUVEMENT VIE LIBRE BOURGES (ADDICTIONS) 50 €
- ACCES AUX DROITS 50 €
- AFM TELETHON 50 €
- Association pour la sclérose en plaques 100 €
- Ass le dos vert de Neuvy-2-clochers 360 €
- Ecole de musique les hautes terres musicales 120 €
- coopérative scolaire OCCE d'Azy 80 €
- coopérative scolaire OCCE de Neuvy-2-clochers 320 €.

Pour copie conforme.

Le Maire,  
LEGERET Isabelle

Le secrétaire de Séance  
MARTIN Isabelle

